

LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC

**Rapport annuel
2000-2001**

3 La gestion des ressources

3.1 L'effectif

Au 31 mars 2001, le Directeur général des élections comptait 142 postes permanents et 6 postes occasionnels, pour un total de 148 postes. Les 142 postes permanents se répartissent comme suit : 1 poste hors cadre, 11 cadres supérieurs, 1 cadre intermédiaire, 57 professionnels, 37 techniciens, 34 employés de bureau et 1 ouvrier.

3.2 La structure administrative

Le directeur général des élections est assisté, dans l'exercice de ses fonctions, d'une *adjointe*. Celle-ci intervient dans tout dossier institutionnel sur lequel le directeur général des élections peut requérir un avis, une opinion, un conseil. Elle agit aussi à titre d'adjointe au président de la Commission de la représentation électorale.

La Direction des opérations électorales a, quant à elle, pour fonction de veiller à l'application des dispositions relatives aux scrutins contenues dans la *Loi électorale* et la *Loi sur la consultation populaire* ainsi que dans les règlements électoraux.

Elle assume, pour les 125 circonscriptions électorales du Québec, la responsabilité de la tenue des événements électoraux ce qui nécessite des activités entourant la préparation, la coordination, le suivi et l'évaluation des scrutins.

De plus, elle voit à l'application des articles 89 à 91 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Par ailleurs, la Direction des opérations électorales est responsable des activités liées à la formation. Elle assure la gestion de la liste électorale permanente, voit à la mise à jour du fichier des territoires et du fichier des électeurs et à la production des listes électorales requises par la tenue d'un scrutin aux paliers provincial, municipal et scolaire.

Enfin, la Direction a la responsabilité de la cartographie des circonscriptions électorales, des sections de vote, des secteurs électoraux, des districts électoraux municipaux ainsi que de diverses cartes thématiques.

La Direction du financement des partis politiques est responsable de l'application des dispositions de la *Loi électorale* portant sur l'autorisation et le financement des partis politiques, des députés indépendants et des candidats indépendants ainsi que sur le contrôle des dépenses électorales. Elle exerce les mêmes responsabilités quant à l'application des chapitres XIII et XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour les partis politiques et les candidats indépendants. Plus précisément, elle procède à l'analyse des demandes d'autorisation des partis politiques et tient à jour le registre des entités autorisées.

Tableau I - Rapport financier Dépenses

Type de dépenses	Éléments ¹	
	1	3
Fonctionnement		
1. Traitements	7 587 714,78 \$	62 238,52 \$
2. Autres rémunérations	760 471,37 \$	1 407 618,02 \$
3. Communications	452 772,06 \$	
4. Services	723 305,33 \$	
5. Entretien	525 160,53 \$	
6. Loyers	531 021,88 \$	
7. Fournitures	295 762,71 \$	
8. Matériel	48 770,18 \$	
11. Autres dépenses	- \$	2 402 959,25 \$
60. Amortissement	1 833 136,47 \$	
Total (1)	12 758 115,31 \$	3 872 815,79 \$
Capital		
67. Équipement informatique	271 541,89 \$	
Total (2)	271 541,89 \$	- \$
Allocation		
10. Allocations versées aux partis politiques		2 618 262,60 \$
Total (3)		2 618 262,60 \$
Grand total	13 029 657,20 \$	6 491 078,39 \$

¹ Élément 1: Gestion interne et soutien
Élément 3: Activités électorales

Ventilation des dépenses reliées aux événements électoraux

Élections scolaires du 14 juin 1998	854,66 \$
Élections générales du 30 novembre 1998	229 712,79 \$
Élections partielles du 9 avril 2001 - Mercier	305 780,10 \$
Référendum du 30 octobre 1995	100 917,14 \$
Mise à jour des sections de vote	337 049,34 \$
Formation du personnel électoral	270 998,25 \$
Concours de recrutement des directeurs du scrutin	143 672,13 \$
Sélection des directeurs adjoints du scrutin	2 494,46 \$
Élections municipales	574 115,81 \$
Financement des partis politiques	26 477,28 \$
Réapprovisionnement du matériel électoral	30 767,18 \$
Liste électorale permanente	1 340 485,33 \$
Commission permanente de révision	448 018,30 \$
Système d'information de gestion	13 056,05 \$
Programme de formation des réviseurs	23 470,72 \$
Géomatique	24 946,25 \$
* Total	3 872 815,79 \$

* Total (1) + total (2) de l'élément 3